



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 14

Environnement

[Programme 11 (plan-programme biennal pour la période 2018-2019)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	5
Autres éléments d'information.	8
A. Organes directeurs	10
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	19
Sous-programme 1. Changements climatiques	19
Sous-programme 2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits.	23
Sous-programme 3. Écosystèmes sains et productifs	26
Sous-programme 4. Gouvernance environnementale	29
Sous-programme 5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	32
Sous-programme 6. Utilisation efficace des ressources	37
Sous-programme 7. État de l'environnement	41

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).

** [A/71/6/Rev.1](#).



D. Appui aux programmes.	44
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019	47
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.	48

*** L'annexe énumérant les produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019 est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 14.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	37 097 300
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	2 880 000
Autres variations	(613 000)
Variation totale	2 267 000
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	39 364 300

^a Aux taux révisés de 2016-2017

Tableau 14.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	114	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 41 P-4, 13 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C), 5 G(AC), 10 AL
Suppression	(1)	1 P-2
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 41 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 5 G(AC), 10 AL

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local, BO = budget ordinaire, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G = agent des services généraux, G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe), RxB = ressources extrabudgétaires, SGA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général.

Orientation générale

- 14.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chargé de diriger et de coordonner les interventions dans le domaine de l'environnement au sein du système des Nations Unies. Son mandat découle de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration du PNUE a précisé ce mandat dans sa décision [19/1](#), dans laquelle figure la « Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement », dont l'Assemblée a par la suite approuvé les dispositions en 1997 dans l'annexe de sa résolution S-19/2, dispositions qu'elle a réaffirmé en 1999 dans sa résolution [53/242](#) et en 2012 dans ses résolutions [66/288](#) et [67/213](#).
- 14.2 Le PNUE entreprendra, dans le cadre de son mandat, de promouvoir la viabilité environnementale tout en contribuant à l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution [70/1](#), le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met l'accent sur une réorientation stratégique du développement universel ayant pour objectif d'encourager le monde entier à s'engager « d'un seul élan sur la voie du changement ». Cette réorientation stratégique tient également compte de la nature intégrée des problèmes avec lesquels les pays sont aux prises

(par exemple, l'inégalité des sexes, le chômage, les inégalités de revenus, l'exclusion sociale et l'absence de mesures de protection de l'environnement) et définit un nouveau modèle de développement durable où l'environnement n'est plus géré de manière cloisonnée.

- 14.3 La stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 s'appuie sur le document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale), et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015. Elle place les individus au cœur du développement durable, préconise le bien-être de tout un chacun et la satisfaction des besoins des générations présentes et à venir sans dégrader l'environnement ou dépasser la capacité de la planète à se régénérer. La science a un rôle fondamental à jouer dans la formulation des réponses à certaines des questions les plus pressantes du XXI^e siècle en matière de développement durable. Le renforcement de l'interface science-politique pour informer la société des risques et des nouvelles perspectives de développement se trouve donc au cœur des activités menées par le PNUE dans l'ensemble de l'Organisation. La stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 offre un tremplin vers la concrétisation d'une vision selon laquelle tout un chacun, homme, femme ou enfant, vit sur une planète en meilleure santé à l'horizon 2030.
- 14.4 Afin de concrétiser cette vision ambitieuse, le PNUE s'attachera, en sa qualité d'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement, à promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable au sein du système des Nations Unies et à défendre la cause de l'environnement mondial. Il répondra aussi aux besoins spécifiques des régions et des pays en adaptant son action à la diversité et à l'ampleur plus ou moins grande des problèmes d'ordre environnemental qu'ils rencontrent, notamment la vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et l'amélioration de la santé des écosystèmes, l'utilisation rationnelle des ressources et de la qualité de l'air. Cette approche aidera également les pays à mettre en œuvre le volet environnement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et les plans, résolutions et décisions qui s'y rattachent, ainsi que les objectifs environnementaux mondiaux arrêtés au niveau international. En outre, la stratégie à moyen terme du PNUE tient compte des priorités et des questions nouvelles définies dans le cadre de réunions aux niveaux mondial et régional; du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et d'autres évaluations; du processus prospectif du PNUE dans le domaine de l'environnement; ainsi que des consultations avec les grands groupes et les parties prenantes. Elle vise à tirer le meilleur parti de l'avantage comparatif du PNUE, qui est de fournir un prisme à travers lequel considérer et comprendre le développement durable, et donner des conseils dans ce domaine.
- 14.5 Le PNUE concentrera ses efforts sur sept domaines d'activité prioritaires pendant l'exercice biennal 2018-2019 :
- a) Changements climatiques;
 - b) Résilience face aux catastrophes et aux conflits;
 - c) Écosystèmes sains et productifs;
 - d) Gouvernance environnementale;
 - e) Produits chimiques, déchets et qualité de l'air;
 - f) Utilisation efficace des ressources;
 - g) État de l'environnement.

Vue d'ensemble des ressources

14.6 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 39 364 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 2 267 000 dollars (6,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant principalement à l'effet-report sur l'exercice biennal de la transformation, pendant l'exercice biennal 2016-2017, de 21 postes auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire; b) d'autres variations. Le montant proposé permet d'assurer l'exécution intégrale, efficiente et efficace des mandats.

14.7 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 14.3 à 14.5.

Table 14.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Variation					Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes de l'exercice antérieur)	Transferts à l'intérieur d'un mandat même	Nouveaux mandats et chapitre ou entre chapters élargis	Autres variations						
A. Organes directeurs	62,8	87,0	-	-	-	-	-	-	87,0	7,9	94,9	
B. Direction exécutive et administration	7 120,1	7 270,6	74,6	-	-	(245,7)	(171,1)	(2,4)	7 099,5	220,6	7 320,1	
C. Programme de travail												
1. Changements climatiques	2 911,7	3 387,7	326,0	-	-	(18,2)	307,8	9,1	3 695,5	78,0	3 773,5	
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	1 690,4	2 406,0	273,7	-	-	(40,7)	233,0	9,7	2 639,0	55,1	2 694,1	
3. Écosystèmes sains et productifs	3 280,3	4 281,7	130,3	-	-	(36,2)	94,1	2,2	4 375,8	86,2	4 462,0	
4. Gouvernance environnementale	6 562,4	7 140,3	710,8	-	-	(65,0)	645,8	9,0	7 786,1	155,4	7 941,5	
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	1 924,0	2 757,1	273,7	-	-	(21,0)	252,7	9,2	3 009,8	70,8	3 080,6	
6. Utilisation efficace des ressources	2 299,6	3 088,3	292,7	-	-	(56,2)	236,5	7,7	3 324,8	82,5	3 407,3	
7. État de l'environnement	3 676,9	4 767,8	817,9	-	-	(118,0)	699,9	14,7	5 467,7	185,8	5 653,5	
Total partiel, C	22 345,3	27 828,9	2 825,1	-	-	(355,3)	2 469,8	8,9	30 298,7	713,8	31 012,5	
D. Appui au programme	2 472,1	1 910,8	(19,7)	-	-	(12,0)	(31,7)	(1,7)	1 879,1	39,3	1 918,4	
Total partiel, 1	32 000,2	37 097,3	2 880,0	-	-	(613,0)	2 267,0	6,1	39 364,3	981,6	40 345,9	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

2) Ressources extrabudgétaires

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	16 533,5	24 840,3	25 772,6
C. Programme de travail	733 354,5	580 570,7	689 500,0
D. Appui au programme	42 109,2	32 432,5	34 600,0
Total partiel, 2	791 997,2	637 843,5	749 872,6
Total	823 997,4	674 940,8	790 218,5

Tableau 14.4 **Postes**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1							1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1	2	2
D-2	4	4	–	–	–	–	3	2	7	6
D-1	11	11	–	–	–	–	28	32	39	43
P-5	25	25	–	–	–	–	75	75	100	100
P-4/P-3	54	54	–	–	–	–	266	272	320	326
P-2/P-1	2	1	–	–	–	–	67	79	69	80
Total partiel	98	97	–	–	–	–	440	461	538	558
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	5	–	–	–	–	–	–	5	5
Total partiel	6	6	–	–	–	–	–	–	6	6
Catégories diverses										
Agents locaux	10	10	–	–	–	–	281	299	291	309
Total partiel	10	10	–	–	–	–	281	299	291	309
Total	114	113	–	–	–	–	721	760	835	873

Tableau 14.5 **Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs	0,2	–
Total partiel, A	0,2	–
B. Direction exécutive et administration		
1. Bureau du Directeur exécutif	14,3	3,3

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	3,7	0,1
Total partiel, B	18,0	3,4
C. Programme de travail		
1. Changements climatiques	9,4	23,7
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	6,7	6,5
3. Écosystèmes sains et productifs	11,1	22,0
4. Gouvernance environnementale	19,8	9,5
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	7,6	13,0
6. Utilisation efficace des ressources	8,4	11,1
7. État de l'environnement	13,9	6,2
Total partiel, C	77,0	92,0
D. Appui au programme	4,8	4,6
Total	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 14.8 Les variations constatées, qui se chiffrent à 2 880 000 dollars, découlent principalement de l'effet-report sur l'exercice biennal de la transformation, pendant l'exercice biennal 2016-2017, de 21 postes auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire, dans le cadre de la deuxième phase du renforcement du PNUE, tel que décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/213](#).

Autres variations

- 14.9 Les variations correspondent à une diminution des dépenses de 613 000 dollars découlant des gains d'efficacité que le PNUE entend réaliser en 2018-2019. La réduction proposée résulte de l'action menée par le PNUE pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ([A/71/390](#)). Ces gains d'efficacité reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures et lorsque c'est possible, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 14.10 S'agissant du PNUE, ces variations se traduisent par une réduction de 315 900 dollars au titre des objets de dépenses autres que les postes, qui relève des rubriques Direction exécutive et administration (5 000 dollars), Programme de travail (296 000 dollars) et Appui au programme (14 900 dollars).

Ressources extrabudgétaires

- 14.11 Le PNUE perçoit des contributions en espèces et en nature, qui restent essentielles à l'exécution de ses mandats. Le montant estimé des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 749 872 600 dollars, soit 168 851 700 dollars au titre des postes et 581 020 900 dollars au

titre des objets de dépenses autres que les postes (hors contributions en nature). Les ressources extrabudgétaires devraient permettre de financer 760 postes au total en 2018-2019, soit 39 postes de plus que les prévisions figurant dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 (721 postes). Le montant total des ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2018-2019 devrait dépasser de 112 029 100 dollars (17 %) celles de l'exercice biennal 2016-2017. Le budget du Fonds des Nations Unies pour l'environnement est toujours de 271 millions de dollars, mais les composantes budgétaires ont fait l'objet de diverses modifications. Les principales augmentations de budget devraient concerner les crédits préaffectés (de 226 à 305 millions de dollars) et la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (de 118 à 140 millions de dollars). Conformément à la volonté d'adopter une gestion du Programme qui soit complètement axée sur les résultats, les ressources budgétaires additionnelles seront utilisées pour financer les changements nécessaires à l'obtention de meilleurs produits et réalisations. Auparavant, la Caisse du FEM servait à financer les sous-programmes et aucune différence n'était faite entre gestion de programmes et soutien. En vue d'accroître la transparence en matière de budgétisation, le PNUE a recensé les membres du personnel qui participent à la gestion des programmes et aux activités de soutien, notamment aux travaux du Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM, dont il assure le secrétariat.

- 14.12 Les contributions en nature attendues, dont la valeur estimée est de 27,8 millions de dollars, devraient principalement concerner la mise à disposition de locaux, de personnel et de services de conférence à titre gracieux.
- 14.13 Le PNUE conserve des fonds de réserve (14 millions de dollars) afin d'être en mesure d'intensifier son soutien aux programmes durant l'exercice biennal, si nécessaire.

Autres éléments d'information

- 14.14 Le PNUE a institué un dispositif de responsabilité concernant les résultats escomptés de ses diverses divisions, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation. Ces deux éléments ont été conçus pour mesurer les progrès et les réalisations dans un cadre axé sur les résultats, lequel est maintenant pleinement institutionnalisé dans les activités de programmation, de suivi et d'évaluation du Programme. Le PNUE évalue et contrôle les programmes et les projets réalisés pour mener à bien son programme de travail. Aux fins d'une évaluation objective de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé et de l'impact des activités menées par le PNUE dans le cadre de son programme de travail approuvé, et conformément à la stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021, qui recommande d'accorder une plus grande place à l'évaluation, le projet de budget-programme pour 2018-2021 prévoit que, comme par le passé, le Bureau de l'évaluation relèvera directement du Directeur exécutif et les résultats des évaluations seront pris en compte dans la planification et la conception des programmes.
- 14.15 Le PNUE continuera d'évaluer les sept sous-programmes conformément au calendrier fixé, pendant la période sur laquelle porte la stratégie à moyen terme (2018-2021). Le cycle d'évaluation étant maintenant solidement établi, tous les sous-programmes bénéficient de façon égale des conclusions issues des évaluations, qui aident à répondre aux prescriptions en matière de responsabilisation et à déterminer les possibilités d'amélioration sur le plan opérationnel. L'évaluation de chaque sous-programme permettra de mesurer les résultats obtenus, ainsi que la viabilité, l'efficacité et l'efficacé de l'exécution du sous-programme concerné. Les évaluations des sous-programmes prendront en compte les évaluations des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs de succès en vue de l'analyse de l'exécution globale du sous-programme concerné au regard des résultats. Cette analyse sera complétée par des informations sur l'exécution des programmes issues du suivi complet dont le Bureau des opérations assure la coordination. Les

projets seront évalués à leur achèvement, l'objectif étant de jauger l'action entreprise et d'en recenser les produits ou les résultats.

- 14.16 Le montant total des dépenses de personnel afférentes à la conduite des travaux d'évaluation et de contrôle (1 640 300 dollars) représente 96 mois de travail d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 72 mois de travail d'agent des services généraux. Un montant de 784 200 dollars serait imputé au budget ordinaire et un montant de 856 100 dollars serait financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Les autres objets de dépense (815 000 dollars) seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Les dépenses d'évaluation des projets financés au moyen de fonds d'affectation spéciale et de contributions préaffectées sont comptabilisées dans le budget du projet concerné et sont fonction de sa portée, de sa durée et de sa complexité.
- 14.17 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 14.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 14.6 Répartition des publications

	2014-2015 (chiffres effectifs)			2016-2017 (montant estimatif)			2018-2019 (montant prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	–	–	10	–	–	2	–	–	2
Publications isolées	–	–	200	–	–	36	–	–	16
Total	–	–	210	–	–	38	–	–	18

- 14.18 En application de la circulaire [ST/SGB/1997/5](#) du Secrétaire général, publiée en 1997, et de sa version révisée de 2009 ([ST/SGB/2009/3](#)), l'Office des Nations Unies à Nairobi continue de fournir des services administratifs et d'autres services d'appui au PNUE et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), aux fins de réaliser des économies d'échelle et de garantir une plus grande efficacité et un meilleur rapport coût-efficacité. Cet appui porte sur les services financiers, la gestion du personnel, l'entretien des bâtiments et des terrains, l'aménagement et l'affectation des locaux, les voyages et les transports, l'enregistrement et le service de la valise diplomatique, le contrôle des stocks, les services d'achat, les technologies de l'information et des communications, la sécurité et la sûreté, et les services de conférence. L'Office des Nations Unies à Nairobi facture le PNUE pour les services qu'il lui fournit à l'appui de ses activités de base et de ses activités extrabudgétaires, conformément à un accord de partage des coûts.
- 14.19 Le Programme est depuis longtemps attaché à régler les questions environnementales par l'intermédiaire de partenariats conclus avec le secteur privé, avec des organisations non gouvernementales et avec la société civile, ce qui le rend d'autant plus efficace. Ces partenariats, qui peuvent impliquer deux parties ou plus, varient en taille et en importance. Ils peuvent être ponctuels en vue de la réalisation de certaines activités bien spécifiques ou, au contraire, être fondés sur une collaboration stratégique à long terme (plusieurs années) entre les parties. Les relations entretenues par le PNUE avec ses partenaires d'exécution sont régies par la politique de partenariat qu'il a adoptée en 2011 et par les instruments juridiques créés à cette fin. Du point de

vue financier, ces partenariats sont gérés conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 87 000 dollars

- 14.20 Dans sa résolution [67/213](#) du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a décidé d'instituer le principe d'adhésion universelle au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Conseil d'administration a tenu sa première session universelle à Nairobi en février 2013. Dans sa résolution [67/251](#) du 13 mars 2013, l'Assemblée générale a pris acte de la décision [27/2](#) du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, adoptée le 22 février 2013, et décidé que celui-ci s'appellerait désormais « Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ». L'Assemblée pour l'environnement a tenu sa première session du 23 au 27 juin 2014 à Nairobi et décidé de se réunir tous les deux ans à partir de 2014. Sa première session s'est conclue par un débat ministériel de haut niveau de deux jours, remplaçant le Forum ministériel mondial pour l'environnement qui se tenait en marge des sessions du Conseil d'administration depuis 2000. Le Bureau de l'Assemblée pour l'environnement est composé de 10 membres, appartenant à chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies.
- 14.21 L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est l'organe directeur du PNUE; elle est chargée de prendre des décisions stratégiques, de fournir des orientations politiques au PNUE et de favoriser le maintien de contacts étroits entre scientifiques et responsables.
- 14.22 Le Comité des représentants permanents, organe subsidiaire de l'Assemblée pour l'environnement, dispense des conseils de politique générale à cette dernière et l'aide à établir son ordre du jour ainsi qu'à définir les décisions qu'elle souhaitera peut-être adopter, dont il supervise ensuite l'application. Le Comité se compose actuellement de 109 représentants permanents accrédités auprès du PNUE. En plus de ses réunions trimestrielles, le Comité tient des réunions à participation non limitée tous les deux ans, avant chaque session de l'Assemblée pour l'environnement. Des représentants des gouvernements et des membres du Comité en poste ailleurs qu'à Nairobi participent aux réunions d'une durée de cinq jours qui se déroulent dans la capitale kenyane. Les travaux du Comité sont supervisés par son bureau, composé de cinq membres, qu'il élit tous les deux ans. La première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents a eu lieu du 24 au 28 mars 2014. La structure directrice du PNUE comprend également un sous-comité du Comité des représentants permanents, qui se réunit chaque année à Nairobi pendant cinq jours pour examiner la stratégie à moyen terme, le programme de travail et le budget. Il se réunit également une ou deux fois par mois pour étudier certaines questions en profondeur.
- 14.23 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources prévues au titre des organes directeurs dans le tableau 14.7.

Tableau 14.7 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

	<i>Ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Objets de dépense autres que les postes	87,0	87,0	–	–
Total	87,0	87,0	–	–

- 14.24 Les ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'élèvent à 87 000 dollars, serviraient à financer les autres dépenses de personnel et les dépenses de représentation devant être engagées en vue d'appuyer les travaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de ses organes subsidiaires.

B. Direction exécutive et administration

- 14.25 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du Directeur exécutif et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
- 14.26 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration dans le tableau 14.8.

Tableau 14.8 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	<i>Ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 724,7	6 583,4	23	22
Objets de dépense autres que les postes	545,9	516,1	–	–
Total partiel	7 270,6	7 099,5	23	22
Ressources extrabudgétaires	24 840,3	25 772,6	21	22
Total	32 110,9	32 872,1	44	44

1. Bureau du Directeur exécutif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 630 800 dollars

- 14.27 La direction exécutive et l'administration du PNUE sont assurées par le Bureau exécutif, le Secrétariat des organes directeurs et des parties prenantes et un Bureau d'évaluation, qui est indépendant. Le Bureau exécutif fournit des services d'appui et d'aide à la décision au Directeur exécutif, à son adjoint et aux autres membres de l'équipe dirigeante du PNUE. S'agissant de toutes les questions relatives aux programmes et à l'administration, il donne, selon les cas, des conseils ou son approbation de principe. Avec l'appui de son adjoint, le Directeur exécutif énonce la vision et les perspectives d'avenir du PNUE, en conformité avec les mandats qui lui ont été confiés par

les organes délibérants, et il assume la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme. Conformément à son contrat de mission, le Directeur exécutif assure la direction générale des activités de planification stratégique du PNUE et veille à ce que tous les travaux du Programme soient axés sur la réalisation des objectifs visés.

- 14.28 Dans le cadre de ses fonctions de direction, le Directeur exécutif est chargé de fournir des orientations sur la politique de l'environnement au sein du système des Nations Unies, en prenant en considération les évaluations des causes et des effets de la dégradation de l'environnement et des nouveaux problèmes recensés. Il lui incombe également de donner une impulsion à l'action internationale afin de coordonner les interventions entre les organisations du système des Nations Unies et celles qu'elles mènent avec d'autres partenaires. Le PNUE entretient donc des contacts avec l'ensemble des entités des Nations Unies et les mécanismes à l'échelle du système, tels que le Groupe de la gestion de l'environnement ou le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires. En outre, il doit veiller à ce que ces mécanismes prennent en compte les priorités définies dans les accords multilatéraux sur l'environnement, mission fondamentale pour garantir la coordination des interventions du système des Nations Unies en matière d'environnement.
- 14.29 Les directeurs des bureaux régionaux relèvent immédiatement du Directeur exécutif adjoint, ce qui renforce la mise en œuvre de la politique privilégiée par le Programme, visant à adopter des stratégies régionales, à prendre en considération les exigences particulières des pays et des régions et à fournir des services. Les bureaux régionaux contribuent largement à faciliter la participation du PNUE aux mécanismes interinstitutions, aux niveaux régional et national, et à promouvoir la coopération Sud-Sud dans le cadre des programmes du PNUE. Le Bureau d'appui régional du PNUE, créé en 2013, relève directement du Directeur exécutif adjoint. Il fournit des services d'appui aux bureaux régionaux en ce qui concerne les politiques, les programmes et la communication, ainsi qu'en matière de coordination et de coopération interrégionales.
- 14.30 Le Bureau de coordination du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relève toujours directement du Bureau exécutif, où il est chargé de renforcer l'appui stratégique du Programme au partenariat avec le FEM et de faciliter le suivi interne de son portefeuille de projets. Les divisions organiques compétentes demeurent responsables de la programmation et de l'exécution des tâches, ainsi que de la gestion des techniciens et des spécialistes de la finance auxquels elles sont confiées.
- 14.31 Lors de l'exécution des plans stratégiques du PNUE, en particulier sa stratégie à moyen terme et son programme de travail, le Directeur exécutif doit aussi veiller à ce que les responsables consacrent toute l'attention voulue aux domaines pour lesquels il a été conclu à l'issue du suivi de l'exécution des programmes, d'audits, d'enquêtes et d'évaluations que leurs résultats étaient insuffisants et que le respect du principe de responsabilité devait être amélioré.
- 14.32 En plus de veiller à ce que la responsabilité en matière d'obtention des résultats constitue un critère essentiel de gestion de la performance, le Bureau exécutif est chargé d'engager et de faciliter la concertation avec les gouvernements, notamment par le truchement des missions permanentes accréditées auprès du PNUE à Nairobi. Il veille également à ce que le Programme s'acquitte de ses responsabilités d'agent de réalisation du FEM. Le Secrétariat des organes directeurs et des parties prenantes fournit des services de secrétariat à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et à son organe subsidiaire, le Comité des représentants permanents. Il est l'interlocuteur privilégié des représentants des organes directeurs du PNUE et fournit un appui fonctionnel, technique et procédural aux gouvernements et autres partenaires extérieurs, lors des sessions de l'Assemblée pour l'environnement et des réunions de son organe subsidiaire.
- 14.33 Le Bureau de l'évaluation, qui rend directement compte au Directeur exécutif, relève de la direction exécutive et de l'administration, ce qui témoigne de son indépendance par rapport au

reste du programme et de l'importance attachée à la prise en compte des conclusions de l'évaluation pour améliorer la planification et l'exécution des tâches du PNUE. Il évalue la mesure dans laquelle le PNUE a atteint les résultats escomptés dans sa stratégie à moyen terme et son programme de travail et coordonne les activités du Programme qui intéressent le Corps commun d'inspection. Se fondant sur les résultats de son évaluation, il formule des conseils sur les mesures qui permettraient d'améliorer la planification et la mise en œuvre du programme. Ses conclusions sont communiquées au Comité des représentants permanents et à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement par l'intermédiaire du Directeur exécutif, comme le veut la politique du Programme en matière d'évaluation.

Tableau 14.9 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : diriger les activités du pilier environnement du développement durable et assurer une intégration équilibrée et la cohérence des questions environnementales au sein du système des Nations Unies et dans l'exécution du programme de travail

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Intégration des questions d'environnement par le système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs convenus au niveau international, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.	Intégration des objectifs et indicateurs environnementaux dans les politiques, plans et stratégies des organismes des Nations Unies. [nombre d'entités des Nations Unies]	Objectif Estimation Résultats effectifs	2			
b) Les programmes et produits du PNUE sont jugés utiles par les gouvernements et par les partenaires au sein du système des Nations Unies	Hausse du pourcentage de partenaires du PNUE interrogés au sein du système des Nations Unies qui jugent utiles les produits et programmes du PNUE	Objectif Estimation Résultats effectifs	65	56		51
c) Renforcement de la présence régionale stratégique et de l'exécution du programme de travail, les partenaires contribuant, dans chaque région, à la mise en œuvre intégrée des politiques et priorités concernant l'environnement	i) Augmentation du pourcentage de gouvernements qui, dans chaque région, qualifient de satisfaisants la présence stratégique du Programme et son appui aux pays	Objectif Estimation Résultats effectifs	20	19		14
	ii) Augmentation du nombre de partenariats aux niveaux national, sous-régional et régional qui appuient une approche intégrée de la mise en œuvre du programme de travail du PNUE, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud [nombre cumulatif]	Objectif Estimation Résultats effectifs	54	42		30
d) Détermination accrue du PNUE à devenir une organisation qui applique les principes de la gestion axée sur les résultats	i) Pourcentage de recommandations issues d'audits et d'enquêtes et acceptées auxquelles il a été donné suite	Objectif Estimation Résultats effectifs	89	87		86
	ii) Augmentation du nombre de décisions prises par la direction du PNUE reposant sur des données relevant de l'information	Objectif Estimation Résultats	6	2		1

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

	décisionnelle et sur les résultats obtenus	effectifs			
	iii) Augmentation du pourcentage d'évaluations dans lesquelles l'exécution des projets a été jugée au moins "satisfaisante".	Objectif Estimation Résultats effectifs	77	75	73
	iv) Pourcentage de recommandations issues des évaluations et acceptées qui sont mises en œuvre dans le délai prévu dans le plan de mise en œuvre	Objectif Estimation Résultats effectifs	87	86	83
e) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation	Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session présentés dans les délais prescrits	Objectif Estimation Résultats effectifs	100		
f) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif Estimation Résultats effectifs	100		80

Facteurs externes

- 14.34 Le Bureau exécutif devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres continuent d'appuyer les activités du PNUE.

Produits

- 14.35 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 14.10.

Tableau 14.10 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée des Nations Unies pour l'environnement</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
1. Réunion plénière	1
Documentation destinée aux organes délibérants :	
2. Rapports destinés à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	20
<i>Comité des représentants permanents</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
3. Réunions du Comité	8
4. Réunions du sous-comité, y compris sa réunion annuelle	15
Documentation destinée aux organes délibérants :	
5. Rapports destinés au Comité des représentants permanents	8

- 14.36 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration dans le tableau 14.11.

Tableau 14.11 **Ressources nécessaires : Bureau du Directeur exécutif**

	<i>Ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	5 664,2	5 522,9	19	18
Objets de dépense autres que les postes	137,7	107,9	–	–
Total partiel	5 801,9	5 630,8	19	18
Ressources extrabudgétaires	24 346,8	24 900,0	21	21
Total	30 148,7	30 530,8	40	39

- 14.37 Le montant de 5 522 900 dollars permettrait de financer 18 postes (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, et 4 AL). Le montant de 107 900 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait à financer les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel requis pour appuyer l'exécution des tâches relevant du programme.
- 14.38 La diminution nette de 171 100 dollars est principalement imputable à la suppression proposée d'un poste de fonctionnaire d'administration adjoint (P-2), rendue possible par des gains d'efficacité que le PNUE prévoit de réaliser en 2018-2019.
- 14.39 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 24 900 000 dollars, en hausse de 553 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, serviraient à financer 21 postes (1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 12 AL) pour un montant de 3 141 700 dollars, et à couvrir d'autres objets de dépense, pour un montant de 21 758 300 dollars, à savoir les services de consultants, les voyages, les services contractuels et d'autres dépenses. Les ressources extrabudgétaires au titre de la direction exécutive et de l'administration aideront le PNUE à exécuter les programmes et à réaliser les produits que les gouvernements jugent utiles dans le domaine de l'environnement.

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 468 700 dollars

- 14.40 Par sa résolution 913 (X), l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et l'a chargé de réaliser des études scientifiques générales sur les rayonnements ionisants, leurs sources et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Depuis 1955, le Comité scientifique joue un rôle de premier plan en permettant à la communauté scientifique internationale de mieux comprendre les différents niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé de l'être humain et sur l'environnement.
- 14.41 Les évaluations du Comité scientifique sont conduites pour le compte de tous les États Membres; elles servent à déterminer les niveaux et courbes d'exposition liés à l'utilisation des rayons ionisants (en médecine, dans la recherche, l'agriculture et l'industrie) et à la production d'énergie nucléaire. De plus, la synthèse scientifique des connaissances les plus récentes dans les domaines de la radiobiologie et de l'épidémiologie réalisée par le Comité scientifique revêt une importance

fondamentale pour le régime international de radioprotection, car elle sert de base scientifique à la formulation des normes internationales de protection du public, des travailleurs, des patients et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. Ces normes sont pour leur part liées à d'importants programmes nationaux et internationaux et instruments juridiques.

- 14.42 Dans sa résolution 53/44, et plus récemment dans ses résolutions 70/81 et 71/89, l'Assemblée générale a estimé souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux et décidé qu'il devait conserver les fonctions et le rôle indépendant qui étaient les siens. Dans sa résolution 66/70, elle a porté de 21 à 27 le nombre d'États membres du Comité scientifique.
- 14.43 La responsabilité d'assurer le service du Comité scientifique est assumée depuis 1976 par le PNUÉ, dont relève le secrétariat du Comité scientifique. Situé à Vienne, le secrétariat organise les sessions annuelles et coordonne l'élaboration et l'assurance de la qualité de documents volumineux et très spécialisés, rigoureusement établis sur la base des informations scientifiques et techniques obtenues auprès des États membres et tirées de la littérature scientifique, conformément aux demandes du Comité scientifique. Durant les sessions annuelles du Comité scientifique, plus de 120 conseillers scientifiques originaires des 27 États membres et des observateurs désignés par les organisations internationales concernées examinent minutieusement la teneur scientifique de plusieurs rapports longs et extrêmement techniques. Le secrétariat prend les dispositions nécessaires pour la publication des rapports du Comité scientifique et la diffusion de ses conclusions auprès des États, de la communauté scientifique et du public. Si, par le passé, le Comité scientifique approuvait tous les quatre ou cinq ans un rapport de fond accompagné de plusieurs annexes scientifiques détaillées, il privilégie aujourd'hui un rythme de publication continu, prévoyant la publication de rapports plus courts et plus fréquents.
- 14.44 Au cours de l'exercice biennal 2014-15, le Comité scientifique a redéfini les priorités de son programme de travail pour permettre d'achever les évaluations qui avaient été retardées en raison des travaux d'évaluation des niveaux et des effets de l'exposition aux rayonnements après l'accident nucléaire survenu à la centrale de Fukushima Daiichi en 2011. Cette évaluation scientifique complète ayant été publiée en 2014, le Comité scientifique a pu reprendre d'autres évaluations inscrites à son programme de travail qu'il avait mises en suspens, et recommencer à mettre en œuvre pleinement sa stratégie de collecte, d'analyse et de diffusion de données relatives aux niveaux d'exposition des patients, des travailleurs et du public aux rayonnements ionisants.
- 14.45 Dans son plan stratégique pour 2014-2019 (A/68/46), le Comité scientifique a choisi comme sujets prioritaires pour cette période : a) l'impact mondial de la production d'énergie (y compris le suivi des conséquences radiologiques de l'accident survenu en 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi) et de la progression rapide des utilisations diagnostiques et thérapeutiques des rayonnements ionisants en médecine; b) les effets des rayonnements ionisants à des doses et des débits de dose faibles.

Tableau 14.12 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Élargissement du champ des évaluations scientifiques portant sur	Multiplication des principales sources d'information évaluées	Objectif	90	115	100	100
		Estimation		85	100	83

Chapitre 14 Environnement

l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur les effets qui en découlent pour la santé humaine et l'environnement, et actualisation de ces évaluations	(nombre de pays qui disposent de données sur l'exposition aux rayonnements et nombre d'articles scientifiques publiés qui ont fait l'objet d'une évaluation depuis avril 2001)	Résultats effectifs			84	83
	[nombre de pays communiquant des données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements]					
	[nombre d'articles scientifiques évalués depuis avril 2001]	Objectif	11 989	8 900	8 900	8 000
		Estimation		10 639	8 500	8 100
		Résultats effectifs			8 751	8 187
b) Meilleure connaissance et utilisation de la part des décideurs, des scientifiques et de la société civile, des évaluations scientifiques du Comité, et utilisation accrue de ces dernières comme bases rationnelles de la prise de décisions s'agissant des questions liées aux rayonnements	Mention et utilisation accrues des conclusions d'évaluation du Comité, comme l'attestent le volume d'achat de produits et le nombre de références faites aux conclusions	Objectif	186	190	183	200
		Estimation		185	185	182
	[nombre de pages Web comportant des liens vers le site du Comité]	Résultats effectifs			183	182
[nombre de produits téléchargés depuis le site Web du Comité depuis janvier 2005 (en millions)]	Objectif	3,5				
	Estimation		3,3			
	Résultats effectifs			3,27	2,6	

Facteurs externes

- 14.46 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants devrait atteindre ses objectifs de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organisations nationales et internationales qui contribuent aux activités du Comité continuent d'apporter leurs contributions; b) les États Membres répondent aux questionnaires et enquêtes du Comité en temps voulu et de manière suffisamment détaillée.

Produits

- 14.47 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 14.13.

Tableau 14.13 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Documentation destinée aux organes délibérants :	
1. Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants y compris sur les nouveaux problèmes liés aux sources et effets des rayonnements ionisants	2
2. Élaboration des documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen lors de ses sessions annuelles	10

Services fonctionnels pour les réunions :		
3.	Sessions annuelles du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	2
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)		
Publications en série :		
4.	Rapports du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants pour 2018 et 2019	2
Publications isolées :		2
5.	Des livres blancs sur les faits nouveaux survenus depuis le rapport de 2013 du Comité scientifique sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements ionisants due à l'accident nucléaire consécutif au grand séisme et au tsunami qui ont frappé l'est du Japon pour 2018 et 2019	2

14.48 La répartition des ressources pour le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est indiquée dans le tableau 14.14.

Tableau 14.14 **Ressources nécessaires : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**

	<i>Ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 060,5	1 060,5	4	4
Objets de dépense autres que les postes	408,2	408,2		
Total partiel	1 468,7	1 468,7	4	4
Ressources extrabudgétaires	493,5	872,6		1
Total	1 962,2	2 341,3	4	5

14.49 Le montant de 1 060 500 dollars permettrait de reconduire quatre postes [1 D-1, 1 P-4, 1 G(1°C) et 1 G(AC)]. Le montant de 408 200 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait à financer les autres dépenses de personnel, les honoraires de consultants, les voyages des représentants et du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel requis pour l'appui à l'exécution des tâches relevant du programme.

14.50 En mai 2007, le PNUE a créé un fonds général d'affectation spéciale destiné à recevoir des contributions volontaires pour le Comité scientifique (voir [A/63/478](#), par. 31 à 33). Les règles de fonctionnement initiales de ce fonds répondaient à trois objectifs : a) accélérer l'achèvement et la publication des études scientifiques en retard; b) mieux faire connaître le Comité et ses conclusions; c) se préparer en vue du programme de travail futur.

14.51 Les contributions au fonds d'affectation spéciale sont destinées à : a) mieux faire connaître le Comité scientifique et ses conclusions; b) poursuivre l'évaluation de l'exposition aux rayonnements due à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en 2011 et en communiquer les niveaux et les effets; c) accélérer la conduite des examens scientifiques prévus et en cours; d) améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur la radioexposition du grand public, des travailleurs et des patients; e) renforcer l'organisation des travaux pour en

accroître l'efficacité à long terme et en assurer la continuité; f) financer d'autres projets approuvés par le Comité, qu'il risquerait peut-être de ne pas pouvoir mener à bien en temps voulu. Conformément au plan stratégique du Comité scientifique pour 2014-2019 et à la résolution 69/84 de l'Assemblée générale, le Secrétaire du Comité scientifique prévoit que les États Membres envisageront de participer au Fonds d'affectation spéciale pour accélérer la mise en œuvre du nouveau plan stratégique et du programme de travail.

- 14.52 Pour réaliser les objectifs de mise en œuvre énoncés par le Comité scientifique, et compte tenu des encouragements que lui a témoignés l'Assemblée générale dans sa résolution 71/89, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 872 600 dollars permettraient de financer un nouveau poste d'administrateur, pour aider à la diffusion des conclusions des études scientifiques menées par le Comité.

C. Programme de travail

- 14.53 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 14.15.

Tableau 14.15 **Ressources nécessaires par sous-programme**

	<i>Ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
1. Changements climatiques	3 387,7	3 695,5	10	10
2. Résilience face aux catastrophes et conflits	2 406,0	2 639,0	8	8
3. Écosystèmes sains et productifs	4 281,7	4 375,8	13	13
4. Gouvernance environnementale	7 140,3	7 786,1	23	23
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	2 757,1	3 009,8	9	9
6. Utilisation efficace des ressources	3 088,3	3 324,8	11	11
7. État de l'environnement	4 767,8	5 467,7	12	12
Total partiel	27 828,9	30 298,7	86	86
Ressources extrabudgétaires	580 570,7	689 500,0	638	669
Total	608 399,6	719 798,7	724	755

Sous-programme 1 Changements climatiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 695 500 dollars

- 14.54 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'économie. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 11, Environnement, du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 14.16 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les pays à s'orienter de plus en plus vers un développement économique peu polluant et à renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les pays développent de plus en plus leurs plans nationaux d'adaptation, dans une optique écosystémique	i) Augmentation du nombre de pays aidés par le PNUE grâce à des mécanismes institutionnels mis en place pour coordonner les plans nationaux d'adaptation	Objectif Estimation Résultats effectifs	10		
	ii) Augmentation du nombre de pays ayant les compétences techniques pour intégrer l'adaptation écosystémique dans les plans nationaux d'adaptation	Objectif Estimation Résultats effectifs	10		
	iii) Augmentation du nombre de pays qui sont prêts à accéder ou qui ont accédé au financement de l'adaptation aux changements climatiques pour mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation	Objectif Estimation Résultats effectifs	33		24 20
b) Amélioration du rendement énergétique et recours accru aux énergies renouvelables dans différents pays, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants dans le cadre d'un développement à faible taux d'émission	i) Augmentation du nombre de pays aidés par le PNUE qui progressent dans l'adoption ou la mise en œuvre de plans, de stratégies et de politiques de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre	Objectif Estimation Résultats effectifs	87		52 32
	ii) Augmentation du financement de l'action climatique par des pays ou des institutions dans le domaine de l'énergie propre, du rendement énergétique et de la décarbonisation (nombre d'avois décarbonés) (en millions de dollars des États-Unis)	Objectif Estimation Résultats effectifs	400	450	
c) Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter et à mettre en œuvre des politiques et des mesures favorables aux forêts qui se traduisent par des réductions quantifiables des émissions, reconnaissant ainsi l'importance des avantages non liés au carbone, notamment les retombées sociales et environnementales, découlant de ces initiatives	Augmentation du nombre de pays qui ont obtenu un financement, y compris un financement axé sur les résultats, en vue de la mise en œuvre des politiques et des mesures du Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus).	Objectif Estimation Résultats effectifs	25		5

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	[nombre de pays qui ont obtenu un financement axé sur les résultats pour les initiatives REDD-plus qui soit compatible avec les orientations méthodologiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques concernant le mécanisme REDD-plus (tels que le Fonds vert pour le climat)]				

Facteurs externes

- 14.55 L'objectif et les réalisations escomptées du sous-programme, qui sont conformes à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, seront réalisés à condition que les États Membres ne modifient en rien les priorités majeures et que des instruments politiques et novateurs s'appuyant sur les tendances puissent faire preuve de suffisamment de souplesse pour relever les défis économiques et financiers.

Produits

- 14.56 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés au tableau 14.17.

Tableau 14.17 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées :	
1. Rapport sur le statut mondial des énergies renouvelables	1
2. Rapport sur les perspectives mondiales dans le domaine des énergies renouvelables	1
3. Rapport sur les investissements mondiaux réalisés dans le domaine de l'efficacité énergétique	1
4. Rapport de la Coalition sur les tendances mondiales	1
5. Rapports régionaux sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	1
6. Meilleures pratiques en matière d'approches systémiques et transversales pour le secteur de l'énergie	1
7. Évaluations et outils nécessaires pour mettre en œuvre l'adaptation à l'échelle mondiale	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
Sensibilisation et communication concernant :	
8. L'adaptation	1
9. L'atténuation	1
10. Les avantages de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts	1
11. Les moyens de favoriser les partenariats et les réseaux multipartites pour faciliter l'échange de connaissances et la coopération Sud-Sud	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
12. Appui technique fourni aux pays par le biais du Centre et du Réseau des technologies climatiques créés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	1
Conseils d'experts aux pays pour :	
13. L'élaboration d'outils, de méthodes, de données scientifiques et de réseaux du savoir, et la promotion de la coopération Sud-Sud en vue d'encourager des plans d'adaptation nationaux à court et à long terme qui prennent en compte le principe de l'adaptation écosystémique	1
14. La réalisation de démonstrations de la technique d'adaptation écosystémique et sa prise en compte dans les plans nationaux de développement	1
15. L'accès au financement de l'adaptation et le renforcement de la volonté de mettre ce financement en place	1
16. Les engagements pris dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et leur concrétisation, ainsi que les négociations, le suivi, les informations à communiquer et l'intégration des résultats dans la planification nationale du développement	1
17. L'intensification de la sensibilisation, des connaissances et des mesures d'atténuation relatives aux forceurs climatiques à courte durée de vie	1
18. L'élaboration d'outils, de plans et de politiques favorables au développement à faible taux d'émission	1
19. La mise en œuvre et la transposition à une plus grande échelle de projets portant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	1
20. L'obtention ou la mobilisation du financement de l'action climatique en renforçant l'appui pour rendre les projets finançables et reproductibles	1
21. La conformité aux critères du Cadre de Varsovie pour REDD-plus en ce qui concerne le niveau de préparation requis afin d'accéder à un financement axé sur les résultats : a) élaboration et mise en œuvre de stratégies ou de plans d'action nationaux compatibles avec le programme REDD-plus; b) création de systèmes d'information sur les garanties et estimation des niveaux d'émission de référence pour les forêts; c) développement des systèmes nationaux de surveillance des forêts	1
22. La mise en œuvre de méthodes de gestion des terres porteuses de changement	1

14.57 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 14.18.

Tableau 14.18 Ressources nécessaires : sous-programme 1

	<i>Ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 102,9	3 428,9	10	10
Autres objets de dépense	284,8	266,6		
Total partiel	3 387,8	3 695,5	10	10
Ressources extrabudgétaires	128 894,9	177 600,0	123	125
Total	132 282,7	181 295,5	133	135

14.58 Le montant de 3 428 900 dollars prévu au titre des postes permettrait d'en reconduire 10 (1 D-1, 3 P-5, et 6 P-4). Le montant de 266 600 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait

à financer les honoraires de consultants, les voyages, les frais généraux de fonctionnement et les services requis pour l'appui à l'exécution des tâches relevant du programme.

- 14.59 L'augmentation nette de 307 8000 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017 tient principalement à l'effet-report de deux postes P-4 dont le financement a été transféré en 2016-2017 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, en application de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par la baisse du montant des autres objets de dépense résultant des gains d'efficacité que le PNUE prévoit de réaliser en 2018-2019.
- 14.60 Des ressources extrabudgétaires estimées à 177 600 000 dollars, soit une augmentation de 48 705 100 dollars correspondant aux tendances historiques des revenus, permettraient de dégager 32 358 400 dollars pour financer 125 postes (7 D-1, 9 P-5, 23 P-4, 27 P-3, 17 P-2 et 42 L) et 145 241 600 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir les services de consultants, les voyages, les services contractuels et les dépenses diverses.

Sous-programme 2 Résilience face aux catastrophes et aux conflits

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 639 000 dollars

- 14.61 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division des écosystèmes. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 14.19 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les pays à prévenir et à réduire de plus en plus les conséquences environnementales des catastrophes et des conflits, tout en renforçant leur résilience face aux crises futures

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les pays et les partenaires internationaux intègrent dans leurs politiques et cadres principaux des mesures de protection de l'environnement visant à réduire les risques	i) Augmentation du pourcentage de pays dans lesquels les questions écologiques sont prises en compte dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe	Objectif	4			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Augmentation du nombre de politiques de réduction des risques mises en place par les partenaires internationaux qui intègrent les pratiques exemplaires de gestion durable des ressources naturelles préconisées par le PNUE	Objectif	31	9		
		Estimation		9		
		Résultats effectifs			23	
b) Les interventions en cas d'urgence et les plans de relèvement après les crises intègrent les préoccupations concernant l'environnement afin d'accroître la durabilité du relèvement	i) Pourcentage de demandes de pays concernant les interventions en cas d'urgence auxquelles le PNUE a répondu [pourcentage de demandes officielles d'assistance en cas de risque naturel, de catastrophe industrielle ou de	Objectif	90			
		Estimation		90		
		Résultats effectifs			100	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	conflit émanant d'un gouvernement ou du Coordonnateur des opérations humanitaires auxquelles le PNUE a répondu en déployant une équipe ou en participant à une intervention conjointe]				
	ii) Pourcentage de plans de relèvement après les crises élaborés par les gouvernements ou les partenaires internationaux qui prennent en compte les recommandations formulées par le PNUE dans ses évaluations	Objectif Estimation Résultats effectifs	85 88	88	
c) Les pays confrontés à une crise adoptent les principales politiques et pratiques durables en matière de gouvernance environnementale et de gestion des ressources naturelles visant à contribuer au relèvement et au développement	Pourcentage de pays sortant d'une crise qui accomplissent des progrès grâce au cadre de renforcement des capacités nationales avec l'appui du PNUE [pourcentage de pays dans lesquels le PNUE dispose d'une présence à long terme qui franchissent le nombre requis d'étapes du cadre de renforcement des capacités nationales, à partir d'un état de référence fixé au début de la stratégie à moyen terme 2018-2021]	Objectif Estimation Résultats effectifs	50 100	70	

Facteurs externes

- 14.62 Le sous-programme permettra d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les partenariats efficaces se multiplient et influencent les politiques des principaux agents de réalisation dans le domaine de l'aide humanitaire et de la sécurité; les expériences pilotes fructueuses sont transposées du niveau local à l'échelon régional grâce au sous-programme et donnent ainsi des résultats systémiques; les parties prenantes nationales et internationales maintiennent leur appui politique. Par ailleurs, l'apparition d'autres sources de catastrophes et de conflits est l'un des principaux facteurs risquant de compromettre les résultats du sous-programme, ce qui exacerberait les difficultés rencontrées dans son exécution. Un autre facteur de risque est que l'ONU et les autres instances politiques internationales n'accordent plus la priorité aux causes et conséquences environnementales des crises. Le PNUE continuera de réitérer avec force l'importance de la dimension environnementale des risques naturels, des catastrophes industrielles et des conflits afin de maintenir un groupe d'intérêt dans ce domaine.

Produits

- 14.63 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 14.20.

Tableau 14.20 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées :	
1. Évaluations et feuilles de routes nationales sur la préparation aux accidents chimiques et leur prévention	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
2. Sensibilisation aux causes et aux conséquences environnementales des crises et promotion de la gestion rationnelle des ressources naturelles en tant qu'outil de prévention des crises et de relèvement dans les pays vulnérables	1
3. Fourniture d'assistance technique à des acteurs humanitaires et militaires pour réduire leur empreinte écologique	1
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Stages, séminaires et ateliers concernant :	
4. Les cadres institutionnels et juridiques dont disposent les pays pour mieux se préparer, aux niveaux national et local, à atténuer les risques environnementaux résultants de catastrophes ou de conflits	1
Projets opérationnels :	
5. Mobilisation d'assistance technique pour évaluer les risques environnementaux découlant de catastrophes et de conflits et stimuler l'action des pays touchés et/ou des partenaires internationaux	1
6. Fourniture d'appui politique et technique aux pays sortant d'une crise pour améliorer la viabilité environnementale des programmes de relèvement et de consolidation de la paix	1

14.64 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 14.21.

Tableau 14.21 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	<i>Ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 203,4	2 477,1	8	8
Autres objets de dépense	202,6	161,9	–	–
Total partiel	2 406,0	2 639,0	8	8
Ressources extrabudgétaires	44 969,3	48 500,0	57	61
Total	47 375,3	51 139,0	65	69

14.65 Le montant de 2 477 100 dollars permettrait de reconduire huit postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 1 AL). Le montant de 161 900 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait à financer les honoraires de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel requis à l'appui de l'exécution des mandats relatifs au programme.

- 14.66 L'augmentation nette d'un montant de 233 000 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017 tient principalement à l'effet-report de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) dont le financement a été transféré en 2016-2017 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, en application de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par une réduction du montant des autres objets de dépense qui résulte des gains d'efficacité que le PNUE prévoit de réaliser en 2018-2019.
- 14.67 Les ressources extrabudgétaires de 48 500 000 dollars, en hausse de 3 530 700 dollars conformément à l'évolution historique des revenus, serviraient à financer 61 postes (2 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 4 P-2 et 26 AL), pour un montant de 13 114 400 dollars, et d'autres objets de dépense (consultants, voyages, services contractuels et autres frais), pour un montant de 35 385 600 dollars.

Sous-programme 3 **Écosystèmes sains et productifs**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 375 800 dollars

- 14.68 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division des écosystèmes. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 14.22 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce soient de plus en plus gérés dans le cadre d'une approche intégrée leur permettant d'entretenir et de restaurer la diversité biologique, le fonctionnement à long terme des écosystèmes et l'offre de ressources et de services écosystémiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) La santé et la productivité des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce sont institutionnalisées dans le domaine de l'éducation et dans les cadres de surveillance et de collaboration intersectoriels et transfrontières aux niveaux national et international	i) Augmentation du nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières qui ont accompli des progrès pour ce qui est de surveiller et de maintenir la santé et la productivité des écosystèmes marins et terrestres	Objectif	19		
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	ii) Augmentation du nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières qui font preuve d'une meilleure connaissance de la valeur et du rôle des écosystèmes	Objectif	41		
		Estimation		19	
		Résultats effectifs			16
	iii) Augmentation du nombre de pays et de groupes de pays qui améliorent leurs cadres de collaboration intersectoriels et transfrontières pour la gestion des écosystèmes marins et terrestres [nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières]	Objectif	18		
		Estimation			
		Résultats effectifs			

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	iv) Augmentation du nombre d'établissements d'enseignement qui intègrent l'approche écosystémique dans leurs systèmes éducatifs	Objectif Estimation Résultats effectifs	22		
b) Les responsables des secteurs public et privé évaluent l'intégration de la santé et de la productivité des écosystèmes dans les mécanismes de prise de décisions économiques.	i) Augmentation du nombre d'institutions du secteur public qui évaluent l'intégration de la santé et de la productivité des écosystèmes marins et terrestres dans les mécanismes de prise de décisions économiques	Objectif Estimation Résultats effectifs	12		
	ii) Augmentation du nombre d'entités du secteur privé qui ajustent leurs modèles d'affaires pour réduire les risques liés aux écosystèmes ou les incidences négatives sur les écosystèmes marins et terrestres causés par leurs activités	Objectif Estimation Résultats effectifs	50		

Facteurs externes

- 14.69 Le sous-programme permettra d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées à condition que les divers secteurs et groupes de sensibilisation correspondants continuent de vouloir collaborer avec le PNUE.

Produits

- 14.70 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés au tableau 14.23.

Tableau 14.23 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées :	
1. Conception et diffusion d'outils et de méthodologies visant à intégrer la santé des écosystèmes et la disponibilité des ressources dans les mécanismes de prise de décisions économiques du secteur privé, dont un rapport sur la richesse globale	1
2. Fourniture aux organismes du secteur privé d'un appui à l'intégration de considérations liées à la santé des écosystèmes et à la disponibilité des ressources dans les mécanismes de prise de décisions économiques, dont une assistance aux institutions financières en ce qui concerne le financement durable	1
Activités ou documentation techniques :	
3. Conception et diffusion d'outils et de méthodologies de gestion intégrée des écosystèmes	1
4. Conception et diffusion d'outils et de méthodologies visant à intégrer la santé des écosystèmes et la disponibilité des ressources aux mécanismes de prise de décisions économiques	1

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
5. Conception et diffusion d'outils et de technologies visant à intégrer l'approche écosystémique dans les systèmes éducatifs	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
Assistance technique et partenariats concernant :	
6. Les indicateurs de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes et le suivi des principaux éléments ayant une incidence sur le fonctionnement et la productivité des écosystèmes	1
7. Les mesures de conservation et leur suivi (gestion des écosystèmes, représentativité et connectivité écologiques)	1
8. L'évaluation de la durabilité des ressources nationales en biens et services écosystémiques de premier plan	1
9. L'intégration de l'approche écosystémique dans les systèmes éducatifs, y compris les programmes scolaires sectoriels et les cours de formation continue, entre autres	1
10. Les cadres et accords institutionnels intersectoriels de gestion des écosystèmes	1
11. Les efforts déployés au niveau mondial pour uniformiser l'évaluation et la comptabilisation des stocks et flux de biens et services écosystémiques et l'intégration du capital naturel aux systèmes de suivi du développement durable, dont la comptabilité de la richesse globale	1
12. Le plaidoyer et la fourniture d'un appui au secteur privé et aux institutions nationales dans l'évaluation et la comptabilisation des services rendus par les écosystèmes	1
13. La formation continue des universités à l'approche écosystémique	1
14. L'intégration de considérations liées à la santé des écosystèmes et à la disponibilité des ressources dans les mécanismes de prise de décisions économiques	1
15. Le rôle de la prise de décisions économiques en vue d'atteindre les objectifs relatifs aux écosystèmes et de parvenir à l'autosuffisance du point de vue des ressources et les incidences de la santé des écosystèmes et de la disponibilité des ressources sur les résultats économiques et socioéconomiques	1
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Projets opérationnels :	
16. Fourniture aux pays et aux cadres transfrontaliers de conseils d'experts sur l'évaluation et la comptabilisation des services rendus par les écosystèmes	1

14.71 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 14.24.

Tableau 14.24 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 974,3	4 104,6	13	13
Autres objets de dépense	307,4	271,2	–	–
Total partiel	4 281,7	4 375,8	13	13
Ressources extrabudgétaires	149 885,6	165 300,0	137	122
Total	154 167,3	169 675,8	150	135

- 14.72 Le montant de 4 104 600 dollars permettrait de reconduire 13 postes (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) et 1 AL). Le montant de 271 200 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait à financer les honoraires de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel requis à l'appui de l'exécution des mandats relatifs au programme.
- 14.73 L'augmentation nette d'un montant de 94 100 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017 tient principalement à l'effet-report de deux postes P-4 dont le financement a été transféré en 2016-2017 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, en application de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par une réduction du montant des autres objets de dépense qui résulte des gains d'efficacité que le PNUE prévoit de réaliser en 2018-2019.
- 14.74 Les ressources extrabudgétaires estimatives de 165 300 000 dollars, en hausse de 15 414 400 dollars conformément à l'évolution historique des revenus, serviraient à financer 122 postes (1 D-2, 6 D-1, 14 P-5, 30 P-4, 21 P-3, 7 P-2 et 43 AL), pour un montant de 28 613 900 dollars, et d'autres objets de dépense (consultants, voyages, services contractuels et autres frais), pour un montant de 136 686 100 dollars.

Sous-programme 4 Gouvernance environnementale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 786 100 dollars

- 14.75 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division juridique. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 14.25 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser la cohérence des politiques et le renforcement des cadres juridiques et institutionnels afin d'atteindre les objectifs environnementaux en matière de développement durable

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) La communauté internationale s'oriente de plus en plus vers des approches communes et cohérentes afin d'atteindre les objectifs environnementaux et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.	i) Augmentation du nombre d'entités des Nations Unies, d'organisations et d'instances internationales qui font figurer des questions de politiques environnementales ou des approches en la matière découlant des conseils du PNUE sur les politiques à suivre dans des documents, des stratégies ou des plans d'orientation sur le développement durable	Objectif Estimation Résultats effectifs	20	8	8
	ii) Augmentation, grâce à l'aide du PNUE, du nombre d'approches adoptées pour mettre en œuvre de façon cohérente plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement ou d'autres mécanismes institutionnels multilatéraux	Objectif Estimation Résultats effectifs	10		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	[nombre de pays qui ont intégré des documents de politique nationale, des stratégies, des plans d'action ou des cadres institutionnels]				
	iii) Accroissement du nombre de pays qui prennent des mesures concertées relatives à des questions environnementales de portée internationale [nombre de questions]	Objectif Estimation Résultats effectifs	1		
b) Renforcement des capacités institutionnelles et des cadres politiques ou juridiques afin d'atteindre les objectifs environnementaux arrêtés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable	i) Augmentation du nombre de pays qui ont renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques pour mettre pleinement en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement et pour atteindre les objectifs environnementaux arrêtés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable	Objectif Estimation Résultats effectifs	20		
	ii) Meilleure prise en compte de l'environnement dans la planification du développement durable, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable [pourcentage/nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui élaborent des cadres de planification communs faisant état de la prise en compte des objectifs environnementaux]	Objectif Estimation Résultats effectifs	70/20		
	iii) Augmentation du nombre de partenariats entre le PNUE et des représentants des grands groupes et des parties prenantes afin d'aider à la réalisation des objectifs environnementaux arrêtés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable	Objectif Estimation Résultats effectifs	22	9	4

Facteurs externes

- 14.76 Le sous-programme permettra d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États et les organes directeurs des entités des Nations Unies continuent d'apporter leur soutien; b) le système des Nations Unies dans son ensemble contribue à l'adoption d'une approche cohérente des questions environnementales et du développement durable; c) les partenariats et la collaboration interinstitutions se poursuivent activement; d) la corruption n'entrave pas les efforts du PNUE.

Produits

14.77 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés au tableau 14.26.

Tableau 14.26 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées :	
1. Production d'outils de gestion de l'information et des connaissances sur la cohérence et les synergies dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, la mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les réponses juridiques et institutionnelles aux nouveaux problèmes environnementaux de portée internationale, y compris l'établissement de rapports sur l'action menée par les entités des Nations Unies à cet effet ainsi que la fourniture d'exemples concrets	1
2. Fourniture de services, de lignes directrices et d'outils de coordination et de gestion du savoir aux États et établissement de rapports à leur intention afin de favoriser la mise en œuvre synergique des accords multilatéraux sur l'environnement et des autres arrangements institutionnels multilatéraux, notamment les accords relatifs à la biodiversité, aux produits chimiques, aux déchets et à l'ozone ainsi que l'Accord de Paris	2
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
3. Services consultatifs visant à promouvoir la cohérence du système en ce qui concerne l'environnement et fourniture de services de secrétariat aux mécanismes interinstitutions concernés par les questions relatives à l'environnement et au développement durable	1
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs pour :	
4. La prise en compte du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les processus mondiaux, régionaux et sous-régionaux	1
5. Le renforcement des capacités institutionnelles et des cadres juridiques et politiques afin d'aborder de manière efficace et sans exclusive le volet environnemental des objectifs de développement durable	1
6. Aider les États à adopter une approche intégrée des trois piliers du développement durable lors de la planification et de l'élaboration des politiques, notamment dans le cadre de la programmation commune par pays et afin de favoriser la prise en compte des liens entre pauvreté et environnement dans l'élaboration de politiques, la planification et l'établissement de budgets à l'échelon national	1
7. Les moyens disponibles pour permettre aux pays et régions de promouvoir la mise en œuvre du principe n° 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et des directives de Bali, y compris l'élaboration d'instruments juridiques adéquats et la participation effective des grands groupes et parties prenantes à la prise de décisions sur l'environnement et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable	1
Projets opérationnels :	
8. L'appui technique aux cadres de coopération pour la gestion des ressources naturelles transfrontières et aux processus intergouvernementaux chargés des questions environnementales de portée internationale	1

14.78 La répartition des ressources du sous-programme 4 est présentée dans le tableau 14.27.

Tableau 14.27 Ressources nécessaires : sous-programme 4

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	6 770,2	7 481,0	23	23
Autres objets de dépense	370,1	305,1		
Total partiel	7 140,3	7 786,1	23	23
Ressources extrabudgétaires	55 017,5	71 100,0	99	119
Total	62 157,8	78 886,1	122	142

- 14.79 Le montant de 7 481 000 dollars permettrait de reconduire 23 postes (2 D-2, 5 P-5, 10 P-4, 2 P-3, 3 G(AC) et 1 AL). Le montant de 305 100 dollars prévu au titre des autres objets de dépenses servirait à financer les autres frais de personnel, les honoraires de consultants et les frais généraux de fonctionnement requis à l'appui de l'exécution des mandats relatifs au programme.
- 14.80 L'augmentation nette de 645 800 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017 tient principalement à l'effet-report de cinq postes (4 P-4 et 1 P-3) dont le financement a été transféré en 2016-2017 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, en application de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par une réduction du montant des autres objets de dépense qui résulte des gains d'efficacité que le PNUE prévoit de réaliser en 2018-2019.
- 14.81 Les ressources extrabudgétaires estimatives de 71 100 000 dollars, en hausse de 16 082 500 dollars conformément à l'évolution historique des revenus, serviraient à financer 119 postes (3 D-1, 9 P-5, 28 P-4, 18 P-3, 24 P-2 et 37 AL), pour un montant de 26 693 400 dollars, et d'autres objets de dépense (consultants, voyages, services contractuels et autres frais), pour un montant de 44 406 600 dollars.

Sous-programme 5 Produits chimiques, déchets et qualité de l'air

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 009 800 dollars

- 14.82 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division de l'économie. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 14.28 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Réalizations escomptées du Secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les pays élaborent et mettent en œuvre des politiques ainsi que des	i) Augmentation du nombre de pays qui ont bénéficié des	Objectif Estimation	20			

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et budgétaires visant à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	analyses ou des conseils du PNUE et qui, autant que possible, adoptent une approche multisectorielle pour élaborer ou mettre en œuvre des lois, des politiques ou des plans d'action visant à promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	Résultats effectifs			
	ii) Augmentation du nombre d'entreprises ou de secteurs industriels qui, grâce aux analyses ou aux conseils du PNUE, ont élaboré ou mis en œuvre une stratégie ou des mesures visant à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques	Objectif Estimation Résultats effectifs	20		
	(iii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui, grâce aux analyses ou aux conseils du PNUE, ont pris des mesures pour améliorer la gestion des produits chimiques	Objectif Estimation Résultats effectifs	20		
b) Les pays élaborent et mettent en œuvre des politiques ainsi que des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et budgétaires visant à prévenir la production de déchets et à assurer une gestion rationnelle des déchets dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents	i) Augmentation du nombre de pays qui, grâce aux analyses ou aux conseils du PNUE, ont mis en œuvre des politiques et des bonnes pratiques en matière de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets, dans le respect des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et d'autres accords internationaux applicables	Objectif Estimation Résultats effectifs	11		
	ii) Augmentation du nombre d'entreprises privées ou de secteurs industriels qui, grâce aux analyses et aux conseils du PNUE, ont mis en œuvre des politiques et des bonnes pratiques en matière de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets	Objectif Estimation Résultats effectifs	11		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	iii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui, grâce aux analyses et aux conseils du PNUE, ont pris des mesures en vue d'améliorer la prévention de la production de déchets et la gestion des déchets	Objectif Estimation Résultats effectifs	11		
c) Avec le soutien du PNUE, les pays recensent leurs sources d'émissions, élaborent des politiques, ainsi que des cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, budgétaires et institutionnels en vue de réduire la pollution atmosphérique, renforcent les capacités institutionnelles dont ils disposent pour améliorer la qualité de l'air et évaluent celle-ci	i) Augmentation du nombre de pays qui ont procédé à un inventaire national des émissions et à des évaluations de la qualité de l'air et mis à la disposition du public des données de suivi et des informations sous format électronique	Objectif Estimation Résultats effectifs	55	40	
	ii) Augmentation du nombre de pays qui, grâce aux analyses et aux conseils du PNUE, ont adopté des politiques, des normes, ainsi que des cadres et des mécanismes juridiques, réglementaires, budgétaires et institutionnels visant à améliorer la qualité de l'air	Objectif Estimation Résultats effectifs	11		
	iii) Augmentation du nombre de pays qui, grâce aux analyses et aux conseils du PNUE, ont sensibilisé l'opinion à l'importance de la qualité de l'air et mis à la disposition du public, sous une forme facilement compréhensible, des données de suivi de la qualité de l'air et d'autres informations	Objectif Estimation Résultats effectifs	20		

Facteurs externes

- 14.83 Le sous-programme permettra d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les lois, règlements et accords juridiquement contraignants, tels que les accords multilatéraux sur l'environnement, sont davantage appliqués; la dynamique favorable à la chimie verte au sein du secteur privé se maintient; les pays utilisent les connaissances et les capacités acquises grâce à l'aide du PNUE pour rassembler des données et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs à la gestion des produits chimiques, des déchets et de la qualité de l'air. Le PNUE entend exercer une influence en démontrant les gains financiers potentiels, en luttant contre les injustices sociales, en promouvant les emplois verts et la part de marché des produits chimiques verts, en appelant l'attention de la communauté internationale sur l'importance de la qualité de l'air ainsi que des États, de l'industrie et de la société civile sur le coût social de l'inaction. Les avantages d'une gestion rationnelle des produits chimiques, des déchets et de la qualité de l'air pour l'environnement et la santé humaine

sont considérés comme déterminants et devraient modifier radicalement le comportement, les connaissances et les compétences des parties prenantes.

Produits

14.84 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés au tableau 14.29.

Tableau 14.29 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Documentation technique :	
1. Élaboration, avec le monde universitaire, de directives techniques sur les meilleures techniques disponibles, les meilleures pratiques environnementales et la réduction des risques en vue d'une gestion rationnelle des déchets	1
Rapports d'évaluation et de suivi sur les questions ci-après :	
2. Situation, tendances et risques en matière de gestion des produits chimiques	1
3. Situation et tendances en ce qui concerne la qualité de l'air à divers échelons, en particulier aux niveaux national et régional	1
4. Situation et tendances en ce qui concerne les risques liés à la gestion des déchets et son amélioration à divers échelons, en particulier au niveau national	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
5. Fourniture de services de gestion du savoir et de l'information afin d'encourager une gestion rationnelle des produits chimiques	1
6. Appui aux approches intégrées et partenariats stratégiques mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques	1
7. Appui au renforcement de la coopération, de la coordination et des partenariats partout dans le monde, notamment au sein du système des Nations Unies, et au resserrement des liens entre les principaux programmes relatifs à la qualité de l'air et les parties prenantes	1
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs :	
8. Services consultatifs aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et de l'Approche stratégique afin de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques	1
9. Services consultatifs visant à faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies de gestion des déchets rationnelles et intégrées	1
10. Services consultatifs et d'appui et renforcement des capacités afin de faciliter l'élaboration de normes et de stratégies ainsi que l'échange d'informations nécessaires en vue de réduire la pollution de l'air	1
Projets opérationnels :	
11. Conseils techniques en vue de l'adoption et de l'application de lois, de règlements et de politiques budgétaires de gestion rationnelle des produits chimiques	1
12. Conseils techniques sur les meilleures techniques disponibles, les meilleures pratiques environnementales et la réduction des risques en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
13. Appui technique aux États, aux sociétés privées et aux organisations de la société civile et renforcement de leurs capacités de gestion rationnelle des produits chimiques	1
14. Fourniture d'outils et de services aux États, aux sociétés privées et organisations de la société civile afin de sensibiliser à la gestion rationnelle des produits chimiques	1
15. Conseils techniques en vue de l'adoption et de l'application de lois, de règlements et de politiques budgétaires visant à réduire la pollution de l'air	1
16. Fourniture d'outils et de services aux États, aux sociétés privées et organisations de la société civile pour aider à mieux faire comprendre l'importance de la qualité de l'air et l'urgence d'agir	1
17. Fourniture aux États de conseils d'experts sur l'accès aux connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour mettre en place et garantir une gestion rationnelle des déchets, conformément aux accords multilatéraux sur l'environnement y relatifs	1
18. Fourniture d'outils et de services de sensibilisation à la gestion des déchets aux États, aux sociétés privées et à la société civile	1

14.85 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 14.30.

Tableau 14.30 Ressources nécessaires : sous-programme 5

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 477,0	2 750,7	9	9
Autres objets de dépense	280,1	259,1		
Total partiel	2 757,1	3 009,8	9	9
Ressources extrabudgétaires	80 942,0	97 400,0	73	80
Total	83 699,1	100 409,8	82	89

14.86 Le montant de 2 750 700 dollars permettrait de reconduire neuf postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 1 AL). Le montant de 259 100 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait à financer les honoraires de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires requis à l'appui de l'exécution des mandats relatifs au programme.

14.87 L'augmentation nette d'un montant de 252 700 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017 tient principalement à l'effet-report de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) dont le financement a été transféré en 2016-2017 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, en application de la résolution [67/213](#) de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par une réduction du montant des autres objets de dépense qui résulte des gains d'efficacité auxquels le PNUE prévoit de parvenir en 2018-2019.

14.88 Les ressources extrabudgétaires estimatives de 97 400 000 dollars, en hausse de 16 458 000 dollars, serviraient à financer 80 postes (4 D-1, 9 P-5, 13 P-4, 14 P-3, 5 P-2 et 35 AL), pour un montant de 17 040 400 dollars, et d'autres objets de dépense (consultants, voyages, services contractuels et autres frais), pour un montant de 80 359 600 dollars.

Sous-programme 6 Utilisation efficace des ressources

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 324 800 dollars

- 14.89 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division de l'économie. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 14.31 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Aider les pays à opérer une transition vers le développement durable par différents moyens, notamment en mettant en place une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et en adoptant des modes de consommation et de production durables

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) La transition vers le développement durable s'appuie sur des approches scientifiques et s'opère par différents moyens, notamment la mise en place d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et l'adoption de modes de consommation et de production durables à tous les niveaux.	i) Augmentation du nombre de pays qui opèrent une transition vers le développement durable par divers moyens, notamment la mise en place d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	Objectif	22			
		Estimation		6		
		Résultats effectifs				
	ii) Augmentation du nombre d'administrations locales et de villes qui mesurent les ressources dont elles disposent et qui établissent des rapports sur la gestion durable de ces ressources en s'appuyant sur des cadres mondiaux	Objectif	23			
		Estimation		5		
		Résultats effectifs				
b) Les secteurs public, privé et financier adoptent et mettent plus souvent en œuvre des cadres et des pratiques de gestion durable.	i) Augmentation du nombre de parties prenantes publiques et privées qui fondent leurs décisions sur des approches prenant en compte l'ensemble du cycle de vie	Objectif	30			
		Estimation		22		
		Résultats effectifs				
	ii) Augmentation du nombre d'acteurs financiers des secteurs public et privé qui adoptent des principes, des processus et des cadres de financement durable	Objectif	317			
		Estimation		293		
		Résultats effectifs				
	iii) Augmentation du nombre de pays et d'entreprises qui mettent en œuvre des politiques de tourisme durable	Objectif	125			
		Estimation		13		
		Résultats effectifs				
	iv) Augmentation du nombre d'entreprises qui rendent compte de pratiques de gestion durable qu'elles ont adoptées	Objectif	45			
		Estimation		20		
		Résultats effectifs				
v) Augmentation du nombre de pays et d'acteurs du secteur privé qui	Objectif	120				
	Estimation		78			

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	appliquent des politiques de consommation et de production durables dans le secteur du bâtiment et de la construction	Résultats effectifs			
c) Les secteurs public et privé sont de plus en plus sensibilisés aux modes de vie et de consommation durables et en soutiennent l'adoption.	i) Augmentation du nombre de pays qui mettent en œuvre des politiques relatives à des pratiques durables de passation des marchés publics	Objectif	25		
		Estimation		13	
	ii) Augmentation du nombre de pays qui mettent en œuvre des campagnes, des activités de sensibilisation et de mobilisation, et des initiatives éducatives visant à promouvoir des modes de vie, de consommation et de production durables, et à défendre l'égalité des sexes	Objectif	93		
		Estimation		48	
	iii) Augmentation du nombre de pays qui mesurent leurs déchets de cuisine en utilisant le Protocole sur les pertes et le gaspillage alimentaires	Objectif	25		
		Estimation		10	
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

- 14.90 L'objectif du sous-programme sera atteint et les réalisations escomptées obtenues à condition que les États Membres et le secteur privé maintiennent et augmentent leur appui. La réalisation des objectifs de développement durable dépendra également de l'évolution des politiques aux niveaux mondial, régional, national et local.
- 14.91 Il est supposé en outre que le contexte économique mondial restera stable, l'apparition de nouvelles crises économiques étant susceptible de faire échouer ou de retarder la réalisation des objectifs de développement durable. Les conflits régionaux actuels ont une incidence sur les donateurs, les crédits alloués à l'aide au développement et à la protection de l'environnement étant de plus en plus souvent réaffectés à la gestion de la crise des réfugiés en Europe.
- 14.92 Si rien n'est fait pour les limiter véritablement, les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement et l'économie pourraient annuler des décennies de progrès en matière de développement et entraver la réalisation des objectifs du sous-programme. La pauvreté et les pertes économiques occasionnées par les changements climatiques pourraient empêcher les pays d'investir dans des politiques d'économie verte et des modèles de consommation et de production durables qui profitent à tous, de les promouvoir et de sensibiliser les gouvernements, les professionnels et la société civile aux coûts sociaux de l'inaction.

Produits

- 14.93 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés au tableau 14.32.

Tableau 14.32 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Activités ou documentation techniques :	
1. Services de base de données sur l'analyse du cycle de vie, méthodes visant à établir des indicateurs environnementaux et sociaux, outils permettant d'intégrer les informations sur le cycle de vie à la prise de décisions et au renforcement des capacités	1
2. Fourniture aux entreprises d'outils et méthodes basés sur l'analyse du cycle de vie pour comparer les tendances en matière de pénurie des ressources en vue de renforcer l'innovation dans le domaine de l'environnement et de parvenir à un développement durable tout au long des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à une meilleure estimation de la performance environnementale, notamment par l'établissement de rapports sur la viabilité par les entreprises	1
3. Élaboration et application par les entreprises d'outils et de méthodes visant à améliorer l'efficacité des ressources et l'innovation en la matière en vue d'assurer la viabilité environnementale tout au long des chaînes logistiques ainsi que les pratiques en matière d'établissement de rapports	1
4. Cadres d'action viables en matière d'alimentation et d'agriculture, directives techniques et pratiques de gestion innovantes, et mesures incitatives élaborés à l'intention des acteurs publics (interdisciplinaires/ministériels) et privés afin de mettre au point des systèmes de production alimentaire durables aux niveaux national et local, y compris dans les zones urbaines	1
5. Élaboration et mise en place d'outils d'éducation promouvant un style de vie durable afin de mieux sensibiliser et d'encourager le changement, en particulier dans les zones urbaines	1
6. Mise en œuvre et partage de recherches, d'analyses, de méthodes, d'outils et de produits axés sur le savoir en matière de politique économique et fiscale, dans le but d'aider les gouvernements et autres parties prenantes à développer et mettre en place divers moyens de parvenir au développement durable	1
Fourniture d'un appui technique et d'une assistance générale :	
7. aux entités des Nations Unies, aux gouvernements et aux acteurs du secteur du tourisme afin de les aider à élaborer, adopter et appliquer des politiques, des directives et des normes pour un tourisme plus viable;	1
8. aux acteurs du secteur du bâtiment et aux pouvoirs publics afin de les aider à élaborer, adopter et appliquer des politiques et des normes d'utilisation efficace des ressources dans les bâtiments et les pratiques de construction et relatives aux matériaux connexes, à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement;	1
9. aux acteurs des secteurs public et privé afin de mesurer, prévenir et réduire le gaspillage alimentaire, d'encourager l'adoption de stratégies et la mise en place d'activités préconisant des régimes alimentaires durables dans le cadre de politiques alimentaires et agricoles durables, de l'aménagement urbain et/ou des stratégies de consommation durable existantes;	1
10. aux services financiers et aux intervenants sur les marchés financiers afin qu'ils intègrent mieux les questions environnementales et sociales dans leurs pratiques professionnelles.	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
11. Fourniture de services de secrétariat et de mécanismes financiers et de partage de l'information pour appuyer la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	1
12. Campagnes d'information et de communication visant à sensibiliser les citoyens (en particulier les jeunes) aux avantages que présente l'adoption de pratiques de consommation et de production plus durables	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Projets opérationnels :	
13. Évaluations de l'utilisation des ressources et présentation aux pays de mesures destinées à appuyer leur planification et la prise de décisions, notamment l'appui au suivi et à l'application des indicateurs de développement durable concernant la transition vers des économies fondées sur des modes de consommation et de production durables et débouchant sur des résultats bénéfiques pour tous	1
14. Fourniture d'un appui technique aux pays pour reproduire et appliquer à une plus grande échelle diverses approches en matière de développement durable dont la phase pilote s'est déroulée avec succès et leurs outils connexes, afin d'intégrer l'utilisation rationnelle des ressources dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	1
15. Fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et local en vue d'appuyer la promotion et la mise en œuvre de technologies et de pratiques propres et économes en ressources dans l'industrie, notamment dans les petites et moyennes entreprises	1
16. Fourniture de services de renforcement des capacités, d'outils et de services consultatifs en matière de politique ainsi que d'un appui et d'une formation techniques, afin de permettre aux pays d'utiliser le commerce et l'investissement durables comme moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030	1
17. Fourniture aux pays et régions d'outils économiques, d'une assistance technique, d'évaluations des politiques et de services de renforcement des capacités en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable par de multiples moyens, politiques et plans d'action	1
18. Fourniture d'un appui aux politiques, de stages et d'une assistance technique aux villes et aux collectivités locales pour faciliter leur transition vers des politiques et des pratiques d'utilisation plus efficace des ressources	1
19. Fourniture d'outils, d'un appui technique et d'un appui aux politiques, aux gouvernements et autres parties prenantes pour qu'ils mettent au point et appliquent des pratiques durables de passation des marchés publics	1

14.94 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 14.33.

Table 14.33 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 743,5	3 036,2	11	11
Autres objets de dépense	344,8	288,6		
Total partiel	3 088,3	3 324,8	11	11
Ressources extrabudgétaires	83 305,4	82 900,0	105	102
Total	86 393,7	86 224,8	116	113

14.95 Le montant de 3 036 200 dollars prévu au titre des postes permettrait d'en reconduire 11 (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 AL). Le montant de 288 600 dollars prévu au titre des autres objets de dépense couvrirait les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires ainsi que le mobilier et le matériel, l'objectif étant de soutenir la mise en œuvre des mandats émanant du programme.

- 14.96 L'augmentation nette de 236 500 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017 s'explique principalement par l'effet-report de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) dont le financement a été transféré en 2016-2017 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, en application de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. Elle est en partie compensée par une réduction du montant des autres objets de dépense qui résulte des gains d'efficacité auxquels l'organisation prévoit de parvenir en 2018-2019.
- 14.97 Des ressources extrabudgétaires estimées à 82 900 000 dollars, soit une augmentation de 405 400 dollars, ce qui correspond aux tendances historiques des revenus, permettraient de disposer de 22 323 700 dollars pour financer 102 postes (1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 23 P-3, 17 P-2 et 36 AL) et de 60 576 300 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir services de consultants, voyages, services contractuels et frais divers.

Sous-programme 7 État de l'environnement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 467 700 dollars

- 14.98 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division de la science. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 14.34 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Donner de l'autonomie aux gouvernements et aux autres parties prenantes et, à cet effet, leur fournir des évaluations de qualité et un accès libre aux données et aux informations, afin qu'ils tiennent les engagements pris en ce qui concerne le volet environnemental du programme de développement durable

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les gouvernements et les autres parties prenantes utilisent des données environnementales, des analyses et des processus participatifs de qualité qui renforcent le lien entre science et politique de manière à établir des évaluations environnementales fondées sur des données factuelles, à déceler les nouveaux problèmes et à favoriser l'action politique.	i) Augmentation du nombre de jeux de données actualisés et regroupés sous un mot-clef qui sont disponibles dans le catalogue de données du système des Nations Unies, afin de permettre aux utilisateurs d'accéder systématiquement aux données pertinentes en ce qui concerne le volet environnemental des objectifs de développement durable	Objectif Estimation Résultats effectifs	70 45		
	ii) Augmentation du nombre de pays qui établissent des rapports sur le volet environnemental du développement durable par l'intermédiaire de systèmes de partage d'informations sur l'environnement, et qui utilisent des données nationales mises à disposition par le PNUE	Objectif Estimation Résultats effectifs	45 15		

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	iii) Renforcement du lien entre science et politique grâce à l'utilisation par les pays des données, des informations et des analyses politiques concernant la qualité de l'air et de l'eau, les écosystèmes, la diversité biologique, les déchets et les produits chimiques dangereux, le milieu marin et les questions nouvelles [nombre de pays établissant des rapports sur l'élaboration et/ou la mise en œuvre de mécanismes, politiques, directives ou instruments renforçant le lien entre science et politique et contribuant à un développement et à un bien-être durables]	Objectif Estimation Résultats effectifs	20			
	iv) Augmentation du nombre d'indicateurs du volet environnemental du développement durable ventilés en fonction de l'appartenance à un groupe vulnérable, notamment du sexe, de la situation géographique et de l'âge, qui sont pris en compte dans le cadre de la plateforme « Le PNUE en direct »	Objectif Estimation Résultats effectifs	10	5		1
	v) Augmentation du nombre de personnes appartenant à différents grands groupes et de parties prenantes qui estiment que les données et les informations sur l'environnement mises à disposition par le PNUE sont pertinentes et utiles [nombre de personnes, de grands groupes et de parties prenantes]	Objectif Estimation Résultats effectifs	70	45		
	vi) Augmentation du nombre d'institutions et forums mondiaux, régionaux et nationaux qui se fondent sur les données sur l'évolution de l'état de l'environnement rassemblées par le PNUE pour réaliser des évaluations environnementales, signaler rapidement de nouveaux problèmes ou intensifier leur action politique	Objectif Estimation Résultats effectifs	75	35		20

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	vii) Le niveau d'accessibilité et la simplicité d'utilisation des informations environnementales que le PNUE diffuse sur des plateformes ouvertes sont mesurés au regard des normes internationalement reconnues en matière de libre accès à l'information [pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	95		80

Facteurs externes

14.99 L'objectif et les réalisations escomptées du sous-programme seront atteints à condition que les partenaires puissent fournir des données clefs sur l'environnement et les données socioéconomiques connexes, et que les pays disposent de capacités suffisantes pour gérer et mettre à disposition ces dernières. Le succès du sous-programme dépendra également de la capacité à aborder les questions environnementales dans les contextes sociaux et économiques présentant un intérêt politique. Le PNUE devra s'assurer que les données mises à disposition sont de bonne qualité et utiles aux décideurs.

Produits

14.100 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés au tableau 14.35.

Tableau 14.35 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées :	
1. Évaluation environnementale intégrée aux niveaux mondial et régional (réseaux régionaux d'information sur l'environnement et processus d'élaboration du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial), notamment établissement, lancement et diffusion du sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial ainsi que du Résumé à l'intention des décideurs tel que négocié	1
2. Élaboration de directives pour l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement à partir d'indicateurs, et pour ceux établis à partir d'indicateurs pour les pays pilotes en région	1
3. Recensement, analyse et diffusion continues des questions nouvelles, notamment les rapports « UNEP Frontiers », dans le but de cerner et mettre en lumière les questions concernant l'environnement mondial en soulignant la relation critique entre un environnement sain et des hommes en bonne santé ainsi que la manière dont les activités humaines menacent la santé et la capacité à long terme des écosystèmes à contribuer au bien-être humain	1
Activités ou documentation techniques :	
4. Plateforme mondiale de connaissances en ligne fournissant des données et informations à jour pour suivre de près l'état de l'environnement (« Le PNUE en direct »)	1
5. Évaluations et informations environnementales thématiques et services d'alerte rapide	1
6. Systèmes de suivi nationaux et régionaux fondés sur les principes d'un système de partage d'informations sur l'environnement en libre accès	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
7. Renforcement des capacités et appui au moyen d'indicateurs pour le suivi et l'examen des objectifs de développement durable, notamment les informations sur l'environnement présentées dans les rapports et forums politiques de l'ONU	1

14.101 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 14.36.

Tableau 14.36 **Ressources nécessaires : sous-programme 7**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 318,2	4 136,1	12	12
Autres objets de dépense	1 449,6	1 331,6		
Total partiel	4 767,8	5 467,7	12	12
Ressources extrabudgétaires	37 556,0	46 700,0	44	60
Total	42 323,8	52 167,7	56	72

14.102 Le montant de 4 136 100 dollars prévu au titre des postes permettrait d'en reconduire 12 (3 D-1, 2 P-5, 4 P-4 et 3 P-3). Le montant de 1 331 600 dollars prévu au titre des autres objets de dépense couvrirait les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires ainsi que le mobilier et le matériel, l'objectif étant de soutenir la mise en œuvre des mandats émanant du programme.

14.103 L'augmentation nette de 699 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017 s'explique principalement par l'effet-report de six postes (4 P-4 et 2 P-3) dont le financement a été transféré en 2016-2017 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, en application de la résolution [67/213](#) de l'Assemblée générale. Elle est en partie compensée par une réduction du montant des autres objets de dépense qui résulte des gains d'efficacité que l'organisation prévoit de réaliser en 2018-2019.

14.104 Des ressources extrabudgétaires estimées à 46 700 000 dollars, soit une augmentation de 9 144 000 dollars, ce qui correspond aux tendances historiques des revenus, permettraient de disposer de 11 957 100 dollars pour financer 60 postes (1 D-1, 8 P-5, 6 P-4, 13 P-3, 3 P-2 et 29 AL) et de 34 742 900 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir services de consultants, voyages, services contractuels et frais divers.

D. Appui aux programmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 879 100 dollars

14.105 La composante Appui au programme concerne les services fournis par la Division des services internes du PNUE, les fonctions d'appui assurées dans chaque division et celles fournies par des

prestataires de services à l'extérieur du PNUE, principalement l'Office des Nations Unies à Nairobi. Font partie de la Division des services internes : a) le Bureau des opérations, principalement chargé de la planification et de la budgétisation des programmes; b) la Section de l'assurance qualité, chargée d'établir des normes professionnelles élevées et d'assurer l'analyse des programmes, le suivi, l'établissement de rapports, et l'assurance qualité; c) la Section de la mobilisation des ressources, des partenariats avec les donateurs et des contributions, qui est responsable de la préparation, de l'appui et de la coordination des efforts de mobilisation des ressources entrepris par le PNUE.

- 14.106 En parallèle, la Division des services internes est également chargée de la gestion stratégique des ressources financières, humaines et informatiques du PNUE, veillant à ce qu'elle soit alignée sur les besoins programmatiques et les objectifs stratégiques, tels que l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Elle travaille en étroite coopération avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et les autres prestataires de services à l'ONU dans les domaines suivants : comptabilité, états de paie et paiements, recrutement et services au personnel, perfectionnement du personnel, administration de réseaux et d'autres systèmes, informatique, achats et tenue à jour de l'inventaire. Elle collabore également avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce qui est des relations avec le pays hôte, de la gestion des bâtiments, de la gestion des conférences, des services médicaux et de la sûreté et de la sécurité.
- 14.107 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 14.37.

Tableau 14.37 **Ressources nécessaires : appui au programme**

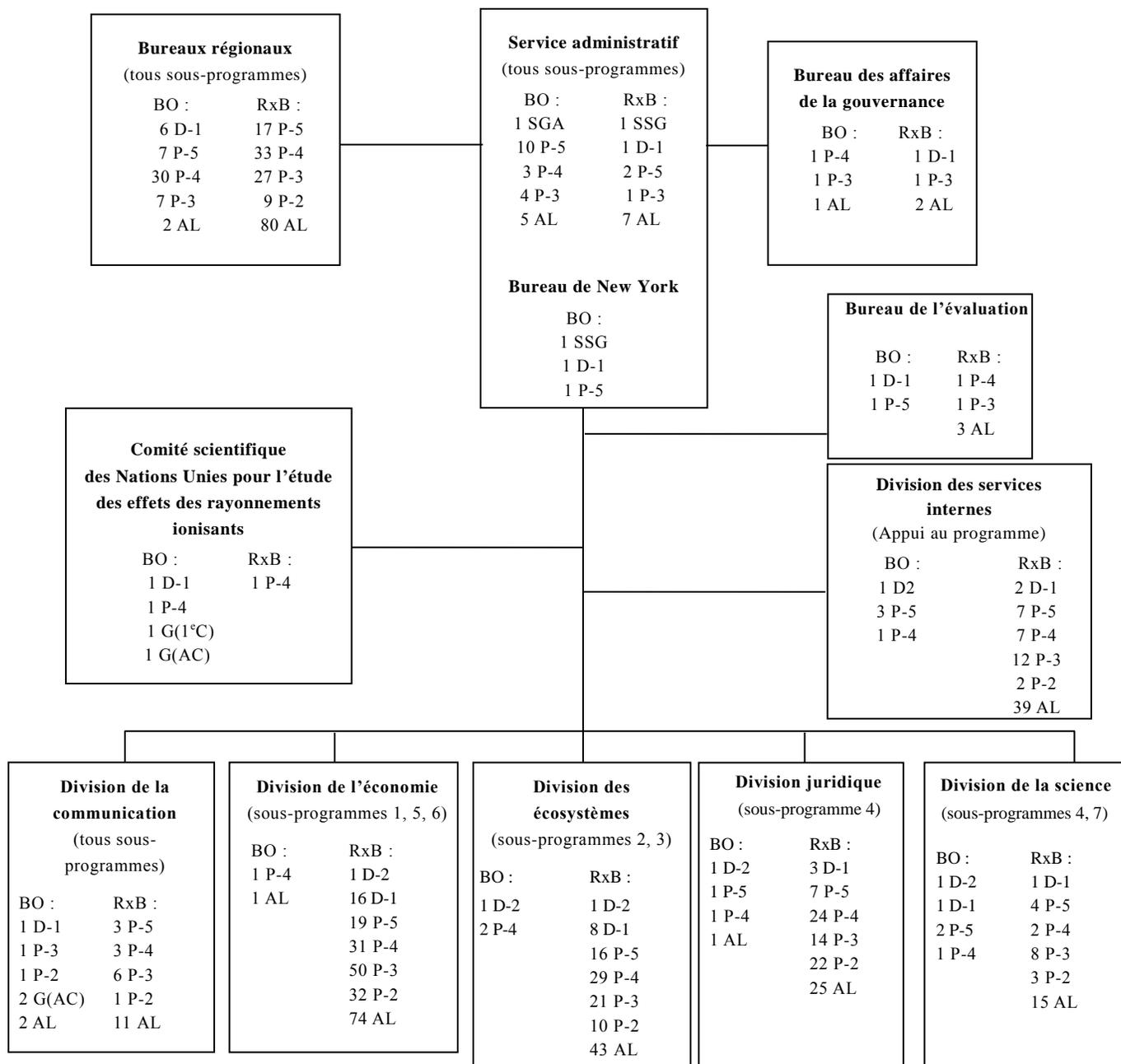
	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 857,5	1 837,8	5	5
Autres objets de dépense	53,3	41,3		
Total partiel	1 910,8	1 879,1	5	5
Ressources extrabudgétaires	32 432,5	34 600,0	62	69
Total	34 343,3	36 479,1	67	74

- 14.108 Le montant de 1 837 800 dollars prévu au titre des postes permettrait d'en reconduire cinq (1 D-2, 3 P-5 et 1 P-4). Le montant de 41 300 dollars prévu au titre des autres objets de dépense couvrirait les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires ainsi que le mobilier et le matériel, l'objectif étant de soutenir la mise en œuvre des mandats émanant du programme.
- 14.109 La baisse de 31 700 dollars s'explique principalement par la non-reconduction de dépenses prévues au titre des postes pour compenser la suppression de postes durant l'exercice biennal 2016-2017; par les gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en service d'Umoja, qui devraient entraîner des réductions, principalement au titre des frais généraux de fonctionnement et des services contractuels, grâce aux améliorations informatiques et à une meilleure gestion des données ainsi qu'au remplacement de plusieurs des anciens systèmes; un recours moindre à la location de matériel de bureau.

- 14.110 Des ressources extrabudgétaires estimées à 34 600 000 dollars, soit une augmentation de 2 167 500 dollars, ce qui correspond aux tendances historiques des revenus, permettraient de disposer de 12 736 100 dollars pour financer 69 postes (2 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 2 P-2 et 39 AL) et de 21 863 900 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir services de consultants, voyages, services contractuels et frais divers. Les ressources extrabudgétaires prévues au titre de l'appui au programme serviront à financer les activités liées à la mise en œuvre d'Umoja et des Normes comptables internationales pour le secteur public.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019



Note : Le présent organigramme montre la répartition des postes et la structure hiérarchique des différentes unités administratives du PNUE. Ces informations seront reproduites dans un autre organigramme intégré au budget du PNUE pour présentation à l'Assemblée générale et dans lequel les informations seront regroupées par domaine thématique (composante et sous-programme).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes (A/70/5/Add.7)

Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer des règles ou directives qui astreignent les fonctionnaires chargés de la gestion des fonds à entrer les informations relatives aux comptes subsidiaires dans le système PIMS lors du lancement des projets; et b) d'examiner et de vérifier à l'avenir l'exactitude des données du système PIMS (par. 26).

Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'inclure dans la nouvelle version du système PIMS qu'il est prévu de mettre au point, toutes les étapes relatives au cycle d'un projet, pour pouvoir ainsi établir des rapports de synthèse et mieux prendre en compte toutes les grandes étapes du cycle du projet (par. 30).

Le PNUE a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de réviser son manuel des programmes, en y intégrant des procédures claires pour l'annulation de projets et en indiquant les fonctionnaires habilités à y procéder (par. 36)

Le PNUE a arrêté, en matière de lancement de projets dans Umoja, des directives à l'intention des responsables de la gestion des fonds dans ses différentes divisions en exécution desquelles ces derniers harmonisent les structures de projet dans Umoja. Les équipes de l'informatique décisionnelle d'Umoja établissent actuellement les rapports de programmes et les rapports financiers du système SAP HANA comme le PNUE l'a demandé. Les comptes subsidiaires n'ont plus d'intérêt dans le système PIMS, depuis que Umoja est venu remplacer le Système intégré de gestion (SIG), en juin 2015. La structure actuelle des projets dans Umoja satisfait à cette exigence grâce aux méthodes de décomposition des activités.

Le Bureau des opérations est en train de mettre au point les règles et les directives relatives au lancement de projets dans Umoja et de les intégrer dans le nouveau manuel de gestion des programmes et des projets. En conséquence, la nouvelle version du système PIMS comprendra toutes les étapes du cycle d'un projet. En outre, à la demande du PNUE, les équipes de l'informatique décisionnelle d'Umoja à New York et à Vienne se réunissent et se concertent régulièrement afin de concevoir une solution pour que les rapports financiers et les rapports sur les programmes soient établis à partir d'une plateforme (SAP HANA) qui relie les nouvelles données thématiques du système PIMS aux données financières enregistrées dans Umoja. Le PNUE sera la deuxième entité, après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à avoir élaboré un modèle pour l'établissement de rapports de synthèse, notamment les modules de planification et d'évaluation, qui seront livrés d'ici à la fin de 2017.

Le nouveau manuel des programmes, qui a été lancé en novembre 2016, institue des procédures opérationnelles permanentes en matière d'annulation de projets.

Le PNUE a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de réviser son manuel des programmes, en y intégrant des procédures relatives au traitement des approbations à délivrer en urgence (par. 40).

Le PNUE a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devait examiner les moyens de doter le Bureau de l'évaluation des ressources suffisantes pour engager et gérer les évaluations indépendantes de projets au niveau requis et de s'assurer que les délais de clôture des projets seraient respectés (par. 45).

Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) renforcer l'évaluation des partenaires d'exécution, en vue de s'assurer qu'ils sont en mesure d'exécuter les projets; b) mieux planifier et suivre de plus près l'exécution des projets (par. 49).

Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à obtenir les relevés de dépenses de tous les partenaires d'exécution, afin de les rapprocher avec le montant des avances, et de s'assurer que le rapprochement des bordereaux interservices serait immédiatement effectué avec les organismes concernés des Nations Unies (par. 54).

Le Comité recommande que le Fonds pour l'environnement mondial du PNUE renforce les procédures de suivi des relevés de dépenses engagées par les partenaires d'exécution, y compris en leur envoyant des rappels réguliers aux fins de la soumission ponctuelle des relevés, afin de faciliter la clôture financière des projets (par. 58).

Il existe déjà un dispositif spécial pour les situations d'urgence, qui permet d'approuver les projets selon une « procédure accélérée » pour éviter la perte de toute aide financière des donateurs. En outre, ces procédures sont présentées dans le nouveau manuel des programmes lancé en novembre 2016, afin d'appuyer leur application.

Le manuel des programmes du PNUE a été révisé en ce qui concerne les procédures permettant de faire en sorte que tous les projets approuvés depuis 2014 soient dotés de budgets suffisants pour les évaluations et que celles-ci soient menées dans les délais prescrits. Le nouveau manuel des programmes lancé fin 2016 reprend et précise la procédure en question.

a) Dans le cadre de la politique de partenariat que le PNUE a adoptée en octobre 2011, il est procédé à l'évaluation de la capacité des partenaires d'exécution de mener les interventions requises, ainsi que de leur situation financière. En application du principe de précaution, il soumet également à examen les organismes publics à but lucratif, le but étant d'éviter toute incompatibilité avec l'obligation d'intégrité, d'impartialité et d'indépendance dont il est tenu;

b) les orientations sur la planification et le suivi de l'exécution des projets sont présentées et renforcées dans le nouveau manuel des programmes lancé fin 2016.

Le PNUE continue de faire tout son possible pour amener les partenaires d'exécution des projets à lui communiquer promptement tous relevés de dépenses. Il renforce la planification et le suivi de l'exécution des projets, le nouveau manuel des programmes lancé fin 2016 étant venu préciser les directives en la matière. Comme il l'avait fait en 2015, le PNUE a demandé à tous les partenaires d'exécution de lui communiquer promptement leurs relevés de dépenses au titre de l'année 2016, soit à la mi-janvier 2017, afin de lui permettre de comptabiliser les dépenses avant la clôture de l'année dans Umoja.

Cette recommandation est en cours d'application. Elle renforce la planification et le suivi de l'exécution des projets, le nouveau manuel des programmes précisant les directives en la matière. En conséquence, les relevés de dépenses des partenaires d'exécution seront obtenus plus rapidement. Le PNUE a déjà procédé à une importante opération de rapprochement durant le premier semestre de 2015 en prévision de la mise en service d'Umoja, et il a en outre envoyé des lettres aux partenaires d'exécution afin de les inviter à transmettre leurs relevés de dépenses pour la clôture de l'exercice 2015.